Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260605-COM20260604-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 5 juin 2026

L'an 2026, le 5 juin 2026 à 18 heures et 00 minutes, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **M. Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Jean-Louis BLOT, Mme Cathy BERTHOU, M. Nicolas LE GOFF, M. Jean-Guy MAO, Mme Laurie BREBANT, Mme Céline RIGOUS, M. Jean-Luc ESCHERICH, M. Gérard MARTIN, M. Olivier MICHAL, M. Hubert GAILLARD, M. Olivier GROSJEAN, M. Olivier PENCREAC'H, Mme Caroline LE GOUALLEC, M. Bruno POSTEC, Mme Sandrine MANUSSET, Mme Stéphanie SELLIN.

Les conseillers suivants ont donné procuration :

Mme Françoise BOURHIS au Maire

Mme Anne-Marie LE DOEUFF à Mme Cathy BERTHOU

Mme Sophie SELLIN à Mme Yveline GOURLAOUEN

Mme Maryvonne JAFFREZOU à Mme Sandrine MANUSSET

La secrétaire de séance :

Mme Cathy BERTHOU a été élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 19
Procuration : 4
Absent : 0

Délibération 2026 06 04- Urbanisme- Modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : J-L ESCHERICH

Conformément à l'article L153-47 du code de l'urbanisme, la procédure de modification simplifiée n°3 du PLU de Névez doit être mise à disposition du public pendant un mois, selon les modalités précisées par le conseil municipal.

La modification simplifiée n°3 du PLU de Névez a pour unique objet : la suppression de l'emplacement réservé n°15, parcelle AB237, 3525m².

L'emplacement réservé n°15 est destiné au PLU en vigueur à la réalisation de logements sociaux au bénéfice de Finistère Habitat, or ce projet n'est plus d'actualité.

- ⇨ La commune a fait valoir son droit de préemption par arrêté du 16 mai 2022.
- ⇨ La commune de Névez prévoit de céder la parcelle AB237 à Breizh Cité, pour la réalisation d'une maison médicale et de logements.
- ⇨ Finistère Habitat renonce à l'emplacement réservé.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver les modalités suivantes de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Névez :

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260605-COM20260604-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 5 juin 2026

- Le projet de modification simplifiée, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme seront consultables à la mairie de Névez aux jours et heures d'ouverture habituels pendant un mois du 17 juin au 17 juillet 2026, ainsi que sur le site internet de la commune www.nevez.fr ;
- un registre à feuillets non mobiles côtés et paraphés sera mis à disposition du public en Mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels, pour recueillir ses observations et propositions ;
- une adresse mail dédiée modificationsimplifiee3plu@nevez.fr permettra au public d'adresser ses observations et propositions ;
- le public pourra également adresser ses observations et propositions par courrier à Monsieur le Maire à l'adresse suivante :

Mairie de Névez

A l'attention du Maire – modification simplifiée n°3 du PLU

Place Joseph Danielou

29920 NEVEZ

- un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra formuler ses observations, sera publié au moins huit jours avant le début de la mise à disposition sur les canaux de communication suivants :
    - voie de presse (Ouest France et Telegramme) ;
    - sur le site internet ;
    - sur Citykomi ;
    - sur le panneau lumineux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-45 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Névez, approuvé par délibération n°2017 09 01 du conseil municipal en date du 29 septembre 2017 ; ayant été modifié le 20 septembre 2020 et révisé le 28 mars 2024 ;

Vu l'arrêté n°URBA-2025-06 en date du 29 octobre 2025 engageant la procédure de modification simplifiée n°3 du PLU de Névez ;

Vu le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Névez ci-annexé ;

Considérant qu'en application de l'article L153-47 du code de l'urbanisme, le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées sont mis à disposition du public pendant une durée d'un mois, dans les conditions lui permettant de formuler ses observations ;

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260605-COM20260604-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 5 juin 2026

Considérant que la procédure est dispensée d'évaluation environnementale, conformément à l'avis de l'autorité environnementale n°008048 du 15 décembre 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de préciser les modalités de mise à disposition du projet conformément ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme, telles qu'énoncées ci-dessus ;
- de dire qu'à l'issue de la mise à disposition du public, le Maire en présentera le bilan devant le Conseil municipal, qui en délibérera et adoptera, le cas échéant, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et des observations du public par délibération motivée ;
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer toutes pièces à intervenir pour la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,



Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260605-COM20260604-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 5 juin 2026